

CN EXPERTISE COMPTABLE
18ter, rue des Dîmes
01000 BOURG-EN-BRESSE

AGI CONSEIL
1, avenue de l'Europe
01100 OYONNAX

CEDAGE AIN

*Association régie par les lois du 01/07/1907 et 27/12/1974
Centre Agréé par la Direction Régionale de Lyon
Le 15/03/1983, renouvelé le 15/03/2001*

78b, rue Gay Lussac
La Chambière
B.P.7
01442 VIRIAT Cedex

RAPPORT DES CENSEURS

**Présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire du 30/11/2020
Statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/06/2020**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué un examen limité des comptes annuels du CEDAGE AIN relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été préparés sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué cet examen conformément aux dispositions de la norme 2400 du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, applicable à la mission d'examen limité des comptes.

Cette norme requiert la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques, et à obtenir de la direction des informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments qui nous conduisent à considérer que les comptes ne sont pas établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable qui leur est applicable.

Fait à Oyonnax,
Le 12/11/2020

Nadine CHICHOUX
Gérante de la société
CN EXPERTISE COMPTABLE

Hubert MASSON
Gérant de la société
AGI CONSEIL

